

UNSS 2015



ASSEMBLEE GENERALE

2 JUIN 2015



UNSS
UNION NATIONALE
DU SPORT SCOLAIRE

ETAIENT PRESENTS OU REPRESENTES :

MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE, DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE

- Madame Najat VALLAUD-BELKACEM, Ministre de l'Education nationale, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche représentée par Monsieur Alexandre GROSSE, Chef de service, Adjoint à Madame la Directrice Générale de l'Enseignement Scolaire, MENESR, DGESCO
- Madame Florence ROBINE, Directrice Générale de l'Enseignement Scolaire, représentée par Monsieur Roger VRAND, Sous-Directeur de la vie scolaire, des établissements et des actions socio-éducatives, DGESCO B3 - MENESR
- Monsieur Alexandre GROSSE, Chef de service, Adjoint à Madame la Directrice Générale de l'Enseignement Scolaire, représenté par Monsieur Pierre DUPONT, Bureau des actions éducatives, culturelles et sportives, MENESR, DGESCO
- Madame Catherine GAUDY, Directrice Générale des Ressources Humaines, représentée par Monsieur Jean GREVOZ, Chargé de mission, D.G.R.H. – MENESR
- Monsieur Xavier TURION, Chef du service de l'instruction publique et de l'action pédagogique, représenté par Monsieur Christian AUDEGUY, Chargé d'études Sport, MENESR, DGESCO
- Madame Béatrice GILLE, Rectrice de l'Académie de Créteil, représentée par Monsieur Jean-Marc SERFATY, IA IPR EPS
- Monsieur François WEIL, Recteur de l'Académie de Paris, représenté par Monsieur Bruno TREHET, IA IPR EPS
- Monsieur Serge CLÉMENT, Directeur académique des services de l'Education Nationale des Yvelines
- Monsieur Gilles GROSDÉMANGE, Directeur académique des services de l'Education Nationale de la Charente-Maritime, représenté par Monsieur Cédric GOSSE, IA IPR EPS, Rectorat de Versailles
- Madame Valérie DEBUCHY, Doyenne de l'Inspection Générale Groupe EPS
- Monsieur Zaïr KEDADOUCHE, IGEN, Groupe Education et Vie Scolaire (EVS)
- Monsieur Ludovic GOREAU, IA IPR EPS, Académie de Versailles
- Madame Elise PONS, IA IPR EPS, Académie de Créteil
- Monsieur Fernand NASARI, Proviseur du Lycée Jacques Decour, Paris 9^e
- Monsieur Gilles SOUMARÉ, Proviseur du Lycée Gustave Ferrié, Paris 10^e
- Monsieur Pierre-Henri TISSERAND, Proviseur du LP Armand Guillomin, Orly
- Madame Catherine DONOHUE-WEILL, Principale du Collège Daniel Mayer, Paris 18^e
- Madame Anne VANDARD, Principale du Collège Joliot Curie, Pantin
- Docteur Jeanne-Marie URCUN, Médecin, Conseiller Technique auprès du DGESCO

MINISTERE DE LA VILLE, DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS

- Monsieur Patrick KANNER, Ministre de la Ville, de la Jeunesse et des Sports représenté par Monsieur Fabien CANU, Inspecteur Général de la Jeunesse et des Sports
- Monsieur Thierry MOSIMANN, Directeur des Sports représenté par Madame Mathilde GOUGET, Direction des Sports, Bureau DS B1
- Madame Claudie SAGNAC, Adjointe au Directeur des Sports représentée par Monsieur Pierre-Emmanuel PANIER, Direction des Sports, Bureau DS B1
- Madame France PORET-THUMANN, Sous-Directrice de l'Action Territoriale représentée par Monsieur Benjamin COUBARD, Direction des Sports
- Monsieur Gérard BESSIERE, Inspecteur Général de la Jeunesse et des Sports
- Monsieur Laurent VILLEBRUN, représentant l'Inspection de la Jeunesse et des Sports
- Monsieur Thibault MARGOLLES, Professeur de Sport, Conseiller d'Animation Sportive - Pôle Sport, Direction Départementale de la Cohésion Sociale des Hauts-de-Seine

MINISTERE DE L'AGRICULTURE, DE L'AGROALIMENTAIRE ET DE LA FORÊT

- Monsieur Marc CHAUCHARD, DGER – POFÉ – BDET
Rénovation des diplômes
Suivi agriculture biologique, sections sportives, secteur hippique et formations liées au sport
Membre de la CPC « des métiers du sport et de l'animation » du ministère des sports

FEDERATIONS ET SYNDICATS

- Madame Mylène TOUBANI-BARDET, Directrice du Service Régional UNSS Clermont-Ferrand
- Monsieur Luc ARSONNEAUD, Conseiller technique adjoint UNSS auprès de Monsieur le Directeur académique des services de l'Education nationale de la Gironde
- Professeur Jean-François SAUTEREAU, Président de la F.F.S.U., représenté par Monsieur Vincent ROGNON, Directeur national de la F.F.S.U.
- Monsieur Jean-Michel SAUTREAU, Président de l'U.S.E.P.
- Monsieur Paul RAOULT, Président de la FCPE, représenté par Monsieur François RIOTTE, administrateur national
- Monsieur Benoît HUBERT, Secrétaire général - S.N.E.P./ F.S.U.
- Monsieur Jean FAYEMENDY, Responsable national - S.N.E.P./ F.S.U.
- Madame Nathalie FRANÇOIS, Secrétaire nationale - S.N.E.P./ F.S.U.
- Monsieur Yann CHANDIVERT, Délégué national EPS - S.E./UNSA
- Monsieur Arnault KISIEL, S.E./UNSA

- Madame Claire LEMANCEL, S.E./UNSA
- Monsieur Marc LEFEVRE, SE/FEN

ELUS DES ASSOCIATIONS SPORTIVES

- Madame Evelyne SALLANNE, Collège Cerdanya, Bourg Madame
- Monsieur Thomas MANTEAU, Collège Jean-Lurçat, Angers
- Mademoiselle Sylvie APEL-MULLER, LP Pierre Vernotte, Moirans en Montagne
- Monsieur Gil BOISSE, Collège Jean Emond, Vendôme
- Madame Patricia GIANNO, Collège Ludovic Bréa, Saint Martin du Var
- Monsieur Aymeric LE PEZENNEC, Collège Jean Jaurès, Montfermeil
- Madame Coralie RUDOLF, Lycée Marc Bloch, Bischheim
- Monsieur Denis LECAMP, Collège Marcel Pagnol, Tonnay Boutonne
- Monsieur Jérôme COUPÉ, Collège Emile Zola, La Glacerie
- Monsieur Emmanuel LESNÉ, Collège Jacques Brel, Noyal s/Vilaine
- Monsieur Florent KUNZELMANN, Lycée Max Linder, Libourne
- Madame Mélanie PELTIER, Collège La Mare aux Saules, Coignières
- Monsieur Mehdi HENNOUNI, Collège Camille Claudel, Civray
- Monsieur Gilles RODIA, Lycée Lumière, La Ciotat

ETAIENT ABSENTS OU EXCUSES :

MINISTERE DE LA VILLE, DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS

- Monsieur Pascal FLORENTIN, Directeur Régional de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale d'Ile-de-France
- Monsieur Jean-Pierre de VINCENZI, Directeur Général de l'INSEP

FEDERATIONS et SYNDICATS

- Madame Myriam MENEZ, Secrétaire générale de la P.E.E.P.
- Monsieur Pierre YOU, Président de la F.F. de Montagne et d'Escalade, représentant le CNOSF
- Monsieur Paul-André TRAMIER, Administrateur du CNOSF, représentant le CNOSF

Introduction par Florence Robine, directrice générale de l'enseignement scolaire, représentant la ministre de l'éducation nationale

Je souhaite d'abord vous dire au nom de la ministre combien le ministère de l'Education nationale, de l'Enseignement supérieur et de la recherche et au-delà du Ministère le plus haut niveau de l'Etat, sont attachés au sport scolaire et attentifs à son développement. C'est la raison pour laquelle le Président de la République a souhaité recevoir tous les champions du monde scolaire à l'Elysée, et marquer ainsi son attachement à la pratique du sport dans son sens le plus large, pratique ludique, pratique sportive, ludique et artistique, mais également à l'éducation physique et sportive, présente dès l'école jusqu'au lycée. Le sport scolaire est essentiel au sein de notre système scolaire car il permet la pratique sportive des élèves volontaire dans le cadre des associations scolaires.

En premier lieu, le sport, et le sport scolaire en particulier s'appuie sur les valeurs fondamentales de notre République, colonne vertébrale de la politique que la ministre souhaite développer. Ces valeurs sont celles de l'école en général, le goût de l'effort, la persévérance, la volonté de travailler ensemble, de progresser tous ensemble, ce qui est un point très important dans le cadre du vivre ensemble, ainsi que le plaisir d'apprendre et de progresser. Le sport scolaire est une composante essentielle de la politique éducative de notre pays, en particulier en termes de responsabilisation des élèves et aussi du point de vue de la santé et du bien-être de nos élèves.

Je voudrais saluer l'investissement particulier de l'UNSS dans le travail que nous avons mené sur le sujet des valeurs de la République et la grande mobilisation de l'école pour ces valeurs. L'UNSS a participé très activement à la préparation des assises qui ont eu lieu dans tous les départements et académies en proposant de nombreuses mesures, qui ont été reprises notamment l'hymne, le drapeau national, encourager les jeunes à s'investir davantage dans l'association, en tant que jeunes arbitres ou organisateurs pour développer l'esprit de responsabilité et de l'engagement des jeunes. Je voudrais saluer tout particulièrement l'initiative qui a été prise par l'UNSS avec le concours national Ethique et sport scolaire dont la cérémonie se déroulera tout prochainement au Sénat, qui est un élément extrêmement intéressant de réflexion et d'actions très concrètes face aux incivilités, injures, discriminations de toute sorte et un certain nombre de représentations, stéréotypes et clichés. Ces questions d'éthique et de citoyenneté sont effectivement des questions d'éducation et nous savons tous le rôle essentiel joué par les enseignants d'éducation physique dans ce vivre ensemble au sein des établissements scolaires.

Je voudrais également souligner les efforts très importants de l'UNSS dans certains domaines

- Le travail en vue de l'investissement des jeunes en particulier dans les quartiers défavorisés et spécifiquement au développement du sport dans l'éducation prioritaire, en direction des filles et pour les élèves en situation de handicap. De ce point de vue la mesure annoncée par la ministre concernant la diminution du coût du prix de la licence à l'UNSS pour les collèges REP+ et les lycées professionnels en éducation prioritaire qui doit permettre de diminuer de moitié le prix de l'adhésion, et d'encourager la pratique sportive associative. Nous travaillons avec les recteurs pour assurer le suivi de la mise en oeuvre effective de cette mesure dans les établissements.
- Le travail autour de la journée nationale du sport scolaire, qui aura lieu le mercredi 16 septembre et qui marquera réellement le lancement de l'année du sport de l'école à l'université. Elle sera marquée par de nombreux événements sur lesquels le ministère prendra appui pour promouvoir la pratique sportive chez les jeunes, pour mobiliser la communauté éducative autour des valeurs européennes et sportives. La concertation entre les représentants des systèmes éducatifs européens témoigne que l'Europe a pris conscience

du fait que le sport scolaire est un axe de développement extrêmement important de la qualité des systèmes éducatifs. La journée nationale du sport scolaire sera essentiellement consacrée aux questions des valeurs de la république.

Tout ceci est de nature à nous réjouir collectivement de la bonne santé du sport scolaire, et nous restons très attentifs aux réalités auxquelles nous sommes confrontés, en premier lieu la question des difficultés financières d'un certain nombre d'associations sportives, notamment du fait de l'augmentation du coût des transports, point de réflexion à mener en particulier avec les collectivités territoriales.

Concernant le nouveau positionnement des cadres de l'UNSS : la nouvelle organisation a conduit l'affectation des 138 cadres départementaux et régionaux adjoints auprès des recteurs et des DASEN. Quelques problèmes ont été rencontrés, recrutement, indemnité, points stratégiques que nous ne négligeons pas et que nous avons la volonté de résoudre, en relation avec la DGRH.

En conclusion, vous aurez à traiter au cours de cette assemblée un certain nombre de points dont les états financiers qui ont fait l'objet d'une présentation au dernier conseil d'administration,

Les modifications statutaires, votées par l'AG extraordinaire de 2014 présidée par la ministre, conformément aux réponses à la cour des comptes, visent à réaffirmer un certain nombre de principes qui font l'originalité de l'organisation du sport scolaire en particulier dans le second degré : en particulier adapter les organes de décision du sport scolaire pour renforcer l'ancrage territorial de l'association, et également assurer la représentation des usagers. Les statuts modifiés précisent la position des responsables opérationnels et permettent un plus large choix pour la désignation du directeur national de l'UNSS. Ces statuts ont été présentés au conseil d'Etat, et y ont reçu un accueil favorable. Ils seront présentés au conseil supérieur de l'éducation le 3 juin, puis une nouvelle fois au conseil d'Etat pour approbation.

Je serai très attentive à ce qui ressortira de vos propos et échanges lors de cette assemblée générale et vous remercie.

I) Interventions liminaires

Benoît Hubert, SNEP-FSU

Pour le SNEP-FSU, l'Assemblée Générale est un moment important de la vie démocratique de l'UNSS qui doit résonner des réussites, des préoccupations et des attentes du sport scolaire du second degré.

Ce temps de bilan mais aussi de décisions (dont nous souhaitons qu'elles soient partagées et collectivement arrêtées) est l'occasion de mettre en avant tous les acteurs du sport scolaire des collèges et des lycées, qu'ils soient élèves-licenciés, animatrices et animateurs d'AS, coordonnateurs de district, cadres UNSS, chefs d'établissement-présidents d'AS, DASEN et recteurs, IPR EPS et bien sûr la direction nationale UNSS, le ministère de l'EN et ses services.

L'engagement conjugué de tous ces acteurs, mais aussi le soutien des parents d'élèves, du mouvement sportif et des collectivités font que le service public du sport scolaire du second degré et l'UNSS se portent bien et donnent une bien belle image à voir. Certes, tout est toujours perfectible mais le SNEP-FSU tient à réaffirmer que nous pouvons toutes et tous en être fiers.

La prochaine remise du prix national éthique et sport scolaire est un bel exemple de mise en avant des actions que le sport scolaire mène au quotidien auprès des jeunes sur le vivre ensemble, les valeurs républicaines, le partage, le respect et l'intégration des différences notamment dans les

rencontres sportives et festives. Le SNEP-FSU souhaitait que ce thème soit retenu sur une prochaine édition de la journée nationale du sport scolaire, nous nous félicitons donc de votre annonce Mme la Directrice.

L'actualité dans le secteur de l'éducation a été riche en 2014 et en 2015. Notre organisation reste vigilante et exigeante sur certains de ces points d'actualité, toujours dans l'intérêt des élèves, de l'EPS, du sport scolaire et des personnels.

La première rentrée avec l'application du décret du 7 mai 2014 et de la note de service qui l'accompagne, pour lesquels le SNEP-FU a beaucoup œuvré, a permis à de nombreux enseignants d'EPS (notamment les Titulaires de Zone de Remplacement affectés à l'année) de disposer enfin du forfait de 3h d'AS dans leur service même si, à certains endroits, cela ne s'est pas fait facilement et encore moins pour nos collègues contractuels.

L'augmentation de la subvention du MEN l'an dernier - et de son maintien pour 2015 - ainsi que le changement de position administrative au 1er septembre 2014 de 138 cadres UNSS sont des faits marquants de la volonté du MEN de voir le service public du sport scolaire du second degré se développer et dont nous pouvons nous satisfaire car nous les réclamions depuis fort longtemps. Certes, les conditions de réintégration de nos collègues ont connu à certains endroits des dysfonctionnements concernant le versement des indemnités, les arrêtés académiques d'affectation ou la notation. Nous espérons que cette année transitoire permettra de mieux préparer la rentrée prochaine et, comme le SNEP-FSU le revendique, la réintégration au 1er septembre 2015 de tous les autres cadres puisque nous sommes à la veille du passage devant le conseil d'Etat des statuts modifiés de l'UNSS.

La reconnaissance des coordonnateurs de districts, maillons essentiels au bon fonctionnement de notre structure, a été inscrite dans le décret du 7 mai 2014. Les indemnités qu'ils percevaient jusqu'à présent (HSA ou HSE) prennent dorénavant la forme d'indemnités de missions particulières (IMP) dont le décret du 27 avril 2015 encadre les conditions d'attribution. Ce décret prévoit qu'elles peuvent être remplacées par des allègements de service à la demande des intéressés. Le SNEP-FSU a déjà émis le souhait, lors du CA d'avril, que les répartitions et l'attribution des IMP ou allègements de service soient débattus et validés en CRUNSS. L'application de ce décret ne doit pas conduire à l'abaissement du volume global des moyens déjà existants dans les académies et du montant des indemnités allouées aux coordonnateurs, bien au contraire.

L'année du sport de l'école à l'université est une initiative intéressante, que nous avons d'ailleurs portée sous un angle différent auprès du cabinet du ministre de l'époque : Benoît Hamon. Nous aurions préféré que l'EPS soit explicitement citée dans son intitulé. Le SNEP-FSU a toujours été à la disposition des services du ministère pour travailler à son contenu mais n'a jamais été convié dans des groupes de travail. Seule l'UNSS qui est très concernée et citée dans la circulaire du 13 avril 2015 nous a présenté les projets envisagés en marge de certains grands événements internationaux. Nous espérons que nous pourrions rapidement travailler de concert avec le ministère pour que l'EPS soit beaucoup plus valorisée elle aussi.

Le calendrier scolaire, rejeté lors du CSE, ne résout en rien le déséquilibre entre les 3 trimestres. De plus il remet à nouveau au-devant de la scène l'éventualité de demi-journées de travail et de formation sur certains mercredis après-midis. Encore une fois, ce sont les élèves qui risquent de pâtir de cette situation puisqu'ils ne pourront pas venir pratiquer dans les AS voire participer à des rencontres UNSS. La circulaire de rentrée doit être claire de ce point de vue et permettre la tenue des différentes rencontres.

Le problème d'accès aux installations sportives n'est malheureusement pas réservé aux mercredis après-midis ; les enseignants et les élèves ne le savent que trop bien. A l'heure où les réunions de concertation pour l'attribution des créneaux vont débiter, il faudra encore la plus grande vigilance de nos collègues pour obtenir suffisamment de créneaux pour enseigner l'ensemble des

programmes EPS et du sport scolaire, notamment avec la concurrence mise en place par la réforme des rythmes sur l'accès aux équipements pendant le temps scolaire des collégiens et lycéens. Le MEN a certes édité un guide d'accès aux installations sportives mais refuse d'aller plus avant, notamment vers les collectivités de tutelle, pour que cessent les inégalités d'accès entre les territoires.

L'amendement visant l'insertion d'un nouvel article dans le code de l'éducation afin de supprimer l'obligation du certificat médical de non contre-indication pour les activités sportives scolaires volontaires a été adopté à l'assemblée nationale en mars 2015. Le SNEP-FSU a régulièrement souligné que le certificat médical pouvait être un frein à la prise de licence, notamment pour des raisons financières. Cependant nous estimons que l'amendement adopté n'est pas une solution satisfaisante tant en matière de santé publique, de sécurité des élèves que de responsabilités des enseignants d'EPS. L'obligation de produire un certificat médical permet aux futurs licenciés UNSS d'être vus par un médecin au moins une fois par an à une période de leur vie (collège + lycée) où leur corps connaît de nombreuses transformations. Le SNEP-FSU n'est donc pas favorable à la suppression pure et simple du certificat médical. Nous avons fait à plusieurs reprises la proposition au cabinet d'un certificat médical annuel unique et valable pour toutes les activités en dehors bien évidemment de celles qui nécessitent un suivi plus approfondi et qui sont déjà listées. D'autre part, permettre aux médecins de l'Education Nationale de délivrer ce CM, particulièrement dans les EPLE où les publics défavorisés sont identifiés, serait une solution pour faciliter cette obtention du CM et réduire les inégalités face au suivi médical, car c'est aussi de cela qu'il s'agit.

Nous souhaitons aborder le point d'actualité le plus brûlant et le plus récent : la réforme des collèges. Nous avons déjà abordé cette question au CA du mois d'avril. Au lendemain d'une forte mobilisation des enseignants et à la veille d'une nouvelle action, nous ne pouvons pas ne pas l'évoquer. Nous portons nous aussi la volonté de réformer l'Ecole dans sa globalité, entendons de l'école à l'université, mais la réforme des collèges telle qu'elle se présente ne répond pas aux attentes de nos collègues qui ont besoin :

- de temps pour les apprentissages. La diminution de l'horaire disciplinaire, déjà fortement impacté en EPS par le manque d'installations sportives suffisamment proches, adaptées et variées n'est pas un bon signe.
- de classes moins chargées pour enseigner dans de bonnes conditions et pouvoir faire progresser chacun.e des élèves
- de temps de concertation pour construire, proposer et mettre en œuvre les différents projets.

Le seul point positif peut résider dans l'allongement de la pause méridienne qui permettra plus d'espace pour les associations sportives. Cette pause mériterait d'ailleurs d'être installée dans les lycées et lycées professionnels où le manque de temps est criant pour que les élèves puissent se détendre, faire vivre les CVL et s'engager dans le sport scolaire.

Enfin, la prochaine rentrée se prépare dans tous les établissements. Le projet de circulaire de rentrée qui nous a été proposé en concertation laisse une place assez indigente au rôle que doit jouer le sport scolaire dans le système éducatif. Sur un document de 13 pages, seule une phrase y fait référence :

« L'association sportive permet au sein de chaque établissement d'engager les élèves et leurs familles dans la prise de responsabilité et la participation à la vie de l'établissement ; elle doit être encouragée et renforcée. Par ailleurs, le sport de l'école à l'université sera un thème fort de l'année 2015-2016 ». Compte tenu du fort engagement du ministère, il nous

semble que le sport scolaire mériterait un bien meilleur traitement et une mobilisation plus importante de l'ensemble du système éducatif.

Par ailleurs, à l'aube de cette nouvelle rentrée, nous aimerions savoir où en est le recrutement des nouveaux directeurs de service UNSS affectés auprès des autorités académiques. Les postes sont-ils tous pourvus ? S'il reste des difficultés, pourrions-nous les connaître ? Nous tenons à rappeler, devant l'Assemblée Générale, que le SNEP-FSU avait demandé et continue à demander que le recrutement des cadres de l'UNSS affectés dans les DSDEN ou les rectorats relève d'un mouvement national sur postes spécifiques, les avis de l'UNSS étant bien évidemment recueillis, permettant d'éclairer l'instance paritaire compétente. Les décisions relevant toujours « in fine » de l'autorité qui a pouvoir de nomination, nous ne comprenons pas que l'engagement pris par le cabinet de recueillir l'avis des instances paritaires compétentes n'ait pas été respecté.

Pour conclure nous revenons à un sujet récurrent, celui des postes de cadres UNSS supprimés ces dernières années. Si, dans l'académie de Versailles, le recteur a répondu favorablement à la demande du SNEP-FSU et de la directrice du service régionale de l'UNSS de recréer un poste définitif qui avait été supprimé en septembre 2011 dans les Yvelines, il n'en est pas de même pour les postes supprimés au service département de Haute Garonne et au service régional de Nice et de Poitiers mais également de Lyon où le rétablissement d'un poste est une urgente priorité.

Yann Chandivert, SE-UNSA

Le SE-Unsa profite de cette tribune pour réaffirmer son engagement dans la réforme du collège. Pour plus de justice et d'équité des élèves, l'Unsa a porté et obtenu de nombreuses améliorations au projet initial de cette réforme. Toutefois, nous veillerons à l'accompagnement et la formation des enseignants dans cette transformation de l'École de la République.

La réforme ne réussira que si les programmes d'enseignement sont sur la même logique, vouloir aller de l'avant. Or la proposition faite par le Conseil supérieur des programmes est dénuée de sens, c'est un véritable retour en arrière. A part plaire aux syndicats conservateurs, ces programmes ne sont ni une avancée pour la profession, ni une chance pour les élèves. Le SE-Unsa partage les arguments de l'Inspection Générale mais aussi de l'AE-EPS afin de refuser en masse ces projets de programmes.

L'UNSS devra intégrer également cette réforme du collège en travaillant notamment mieux les relations entre l'école primaire et le collège mais également entre le collège et le lycée. Il nous faut collectivement définir un projet global du sport scolaire de la maternelle à l'université. Nous espérons que l'année qui s'ouvre sur le sport à l'école sera l'occasion d'organiser le grand débat sur le sport scolaire à l'école avec tous les acteurs. N'y aurait-il pas eu un souci dans les invitations au lancement de cette année spéciale ? Ou bien le SE-Unsa et les enseignants ne sont peut-être pas associés pour cette année du sport à l'École ?

Certains voyaient dans le décret sport scolaire une arme absolue contre la perte du « forfait 3 heures » dévolu à l'animation du sport scolaire à l'intention des élèves volontaires. La mise en application de ce décret, dès cette rentrée 2014, nous révèle que rien n'a changé sur le terrain pour certains collègues qui se voient toujours privés de leurs 3 heures d'obligation de service consacrées à l'animation du sport scolaire quand ceux-ci travaillent sur des Blocs de Moyen Provisoire de 10h ou TZR affectés sur plusieurs établissements. Pour ces derniers en établissement, il serait bon que les rectorats abondent les départements des heures nécessaires à leur implication au sein des associations sportives au lieu d'attribuer ces trois heures sur leur Zone de Remplacement. Cela éviterait à ces jeunes collègues de se trouver dans des difficultés juridiques alors qu'ils pensent être dans leur bon droit. L'Unsa aimerait connaître le nombre de collègues concernés par les possibilités

annexes du décret de réalisation des 3h : participation dans un autre établissement, remplacement par des heures de cours.

C'est la dernière fois que nous serons dans cette configuration de l'AG, nous souhaitons d'ores et déjà bienvenue aux représentants des élèves qui seront enfin associés aux instances de l'UNSS. Bienvenue également au syndicat majoritaire des chefs d'établissement qui pourra répondre aux différentes attaques subies depuis quelques années. Et enfin bienvenue aux collectivités territoriales, financeurs indispensables de l'UNSS.

Nous poserons quelques questions lors des différentes thématiques de cette matinée.

Réponse de Florence Robine

Je redis notre réelle volonté de travailler avec tous les acteurs du sport scolaire. Le groupe de pilotage travaille aux enjeux opérationnels et concrets, mais la DGESCO reste ouverte à toute question et notamment pour des points réguliers sur l'organisation et le contenu de cette année du sport à l'école.

Sur la circulaire de rentrée à paraître, elle ne peut contenir l'ensemble des volontés de chacun de citation de leurs actions. Il s'agira d'un savant dosage entre les points constants importants et les thèmes spécifiques, nouveaux et volontaristes pour l'année à venir, notamment l'année du sport à l'école et l'engagement du ministère en ce sens.

Concernant la réforme du collège, je rappelle l'intitulé d'un des enseignements pratiques interdisciplinaires : « sport santé bien-être et sécurité ». Notre volonté de vision globale des élèves fait que les professeurs d'EPS doivent se sentir pleinement concernés et Je suis sûre qu'ils répondront à l'appel.

Sur le mouvement, nous recevons les représentants et travaillons dans le respect des compétences territoriales. Aujourd'hui dans la quasi-totalité des académies les réunions se sont tenues et les avis arrêtés. La direction nationale a émis ses propres avis en cohérence avec les directeurs locaux. Concernant le thème d'interdisciplinarité, j'insisterai au séminaire des cadres en juin sur son appropriation par les professeurs d'EPS, connus pour leur capacité d'initiative, car il constituera un faisceau particulier sport-EPS dans chaque collège. La pratique sportive contribue à la réussite scolaire, ce qui est illustré par l'académie de Rennes, la mieux positionnée à la fois en termes de résultats scolaires que de sport scolaire.

III) Approbation des procès-verbaux de l'AG du 27 mai 2014 et de l'AG extraordinaire du 6 novembre 2014

Adoptés à l'unanimité

IV) Présentation du rapport général par le directeur national, Laurent Petrynka

Je vous remercie pour vos propos, madame la directrice, qui font écho à ceux du Président de la République qui a salué, en recevant à l'Élysée nos équipes championnes du monde, tous des élèves, sans opposer l'élite réunie ce jour-là à la masse des 1 million d'élèves licenciés et en signalant leur investissement dans les responsabilités : jeunes arbitres, jeunes organisateurs ou reporters,... Il a souligné sa reconnaissance envers les adultes, professeurs d'EPS, directeurs UNSS comme l'engagement des recteurs et DASEN.

Le sport scolaire est désormais reconnu, notamment avec la journée nationale du sport scolaire, à laquelle participent 800 000 élèves, pour une mobilisation inégalée de 2/3 des établissements scolaires. Cette mobilisation se généralisera toute l'année prochaine avec l'ASEU.

Je signale enfin les soutiens importants de l'État, en termes financier et humain.

- Le rapport tient compte des remarques qui nous ont été adressées. Il est plus stratégique, et inclut non seulement nos résultats du point de vue des actions mais des résultats budgétaires reflétés de ces actions. Les budgets en académie sont soutenus en fonction des priorités de l'État, en l'occurrence le sport en direction du public féminin, des élèves en situation de handicap, les relations internationales, le développement durable... Les remontées des services sur ces thématiques nous permettent de justifier les financements de l'État, notamment via la convention d'objectifs avec le ministère chargé des sports.
- Un rapport à mi-parcours du PNDSS présenté par l'équipe d'évaluation de l'université de Besançon au dernier conseil d'administration. Ce rapport est très important pour se projeter sur les deux années à venir, et surtout construire le plan suivant.
- Quelques éléments sur l'UNSS en chiffres, document apprécié par l'ensemble de cette assemblée, batterie de chiffres extrêmement dense, annexé au rapport général, et qui permet de constater les évolutions sur 4 ans des résultats chiffrés.

Point saillants du rapport

- Progression du nombre de licenciés : 1045047 élèves
- Année de croisière concernant les outils numériques
- 100% des conseils régionaux ont adopté leurs plans de développement, 60% des conseils départementaux
- Succès croissant de la journée du sport scolaire
- Évaluation du PNDSS

1/ Fonctionnement : les coordonnateurs de district, désormais pleinement reconnus sont les chevilles ouvrières du sport scolaire. Les conseils régionaux sont tous tenus cette année.

2/ Comptes : ils sont consolidés et reflètent l'ensemble de la structure. Variation sensible due à la réintégration des cadres. L'UNSS est très dépendante de l'État, ce qui explique aussi son succès. Concernant les difficultés des AS, le PNDSS a créé le fonds de solidarité sous la gouvernance commune des représentants et de cadres ; pour les charges, le fonctionnement hors salaires est stable, la communication extrêmement modeste, puisqu'elle représente 1% à comparer aux 10% qui lui sont consacrés dans des organismes comparables. Le conseil d'administration convient qu'il faut progresser dans ce domaine. Point important : tous les fonds collectés sont reversés aux services.

3/ Encadrement : de manière générale, le taux d'encadrement en collège comme en lycée atteint un palier pour des raisons différentes, mais des associations sont en difficulté d'effectif. Si le contrat

accompagné a un effet sur la diminution nombre des AS en difficulté (10% de baisse), cette diminution doit encore progresser.

4/ licenciés

Filles en légère progression (40%), et plus d'une quinzaine de disciplines sont mixtes. La progression passera nécessairement par la diversification de l'offre sportive dans les AS. La politique de recrutement sur les cadres respecte au mieux l'exigence de parité. Les SR de Versailles, Dijon, Reims, Clermont-Ferrand, Orléans-tours, Lyon, Grenoble sont dirigés par des femmes.

Les benjamins demeurent la catégorie phare. Le taux de renouvellement des licences n'est pas encore suffisant, à l'interne pour le passage en lycées. La continuité du sport scolaire de l'école au collège et sa poursuite en université sont des sujets à aborder dans le cadre des conventionnements avec l'USEP et la FFSU.

5/ 139 Championnats de France pour licenciés qui représentent 3% des licenciés. Mais ils sont le reflet de ce qui se passe sur le terrain et des multiples rencontres les précédant. Chiffre stable des sections sportives scolaires qui concernent 60 000 licenciés

Des budgets importants sont consacrés par les services aux thématiques conventionnées avec les deux ministères. Il n'y a pas d'opposition entre le sport et les thématiques transversales.

6/ Formation des enseignants d'EPS en collaboration avec les rectorats qui concernent 10% de ces publics. Les chiffres sont régulièrement en progression avec l'effet bénéfique de la reconnaissance de la certification nationale au baccalauréat.

7/ Filles : les commissions mixités s'implantent dans les académies. Un plan de féminisation a été bâti. Dans 1500 AS le taux de filles dépasse celui des garçons. Reste avec 40% une marge de progression de 10%. La politique de labélisation commence à porter ses fruits

8/ Quartiers prioritaires : les masters class initiées par la commission éthique ont concerné tout particulièrement les collèges REP+. Nos taux de pénétration sont supérieurs en éducation prioritaire ce qui s'explique à la fois par l'investissement des professeurs et la sécurisation pour les familles que constitue l'accueil à l'AS.

9/ Handicap : plusieurs décisions fortes ont été prises cette année sur ce sujet :

- Gratuité pour les élèves d'établissements spécialisés, et adhésion de 80€ pour les établissements. 102 IME cette année.
- Développement des rencontres et CF sport partagé (20 000 participants)
- Ouverture progressive de filières handicap spécifiques

10/ Relations européennes et internationales : quelques changements sur ces dernières années : sans diminuer les participations aux championnats traditionnels, pour lesquels nous avons d'excellents résultats, et que nous continuons les implantations françaises comme à Versailles et Limoges cette année, nous accentuons les échanges d'élèves de tous horizons, avec les pays. Nous sommes en convention notamment avec le Cameroun, la Côte d'Ivoire, le Brésil, le Japon. Nos Jeunes arbitres s'illustrent particulièrement dans le cadre de ces échanges. Et les régions prennent des initiatives aujourd'hui sur ce thème.

11/ Protocole avec l'AEFE : il fête ses 4 ans, avec les JIJ qui ont eu lieu à Autrans cette année, et qui s'implantent au rythme de deux fois en France et une fois à l'étranger.

12/ Développement durable ; D'abord mobilisation pour la COP 21, une participation à améliorer avec le trophée 2i2D, et labélisations. Aujourd'hui dans tous nos championnats nous sommes

attentifs à ce sujet : gourdes, toilettes sèches, tri, nettoyage... et les jeunes officiels s'organisent en brigades vertes.

13/ La santé

Concernant le certificat médical, dont il nous est dit depuis de nombreuses années qu'il constitue un frein à la prise de licence car il est payant. Et on constatait parfois la délivrance de licence sans ce certificat, ce qui pose des problèmes de responsabilité. J'ai été entendu à l'assemblée nationale, et devrai être entendu également au sénat

Nous sommes associés via la JNSS à la semaine sentez-vous sport

Le passeport numérique santé : il permet quelques résultats statistiques. Face aux défauts pointés chez nos jeunes, nous pouvons dire que ceux qui sont chez nous se nourrissent le matin, ne boivent pas, ne fument pas.

14/ Communication : même avec les 1%, nous essayons de nous débrouiller pour une efficacité maximale, 4 ans d'existence pour le site, 50 ambassadeurs qui donnent bénévolement de leur temps pour nos élèves. En 4 ans l'UNSS est devenue la neuvième fédération en termes de présence sur les réseaux sociaux alors que nous n'avons pas de joueurs professionnels, de médailles olympiques...les vidéos règles du jeu sont très vues. 100% des contenus des réseaux sociaux sont contrôlés. Partenariat de SportMag pour la presse, qui a relayé tous les événements phares.

15/ Partenariats :

Adidas, Décapro, Sodexo, ANCV, Orangina, Casal, Gymnova, MAIF

16/ PNDSS

L'évaluation externe prévue a été mise en œuvre.

Plusieurs points d'amélioration à envisager : territorialisation, visibilité, accompagnement local

V) Discussion

Patricia Gianni, élue des AS

Nous tenons ici à apprécier les ajustements apportés au Rapport Général.

Vous avez tenu compte de nos remarques (notamment celles concernant le chapitre sur les quartiers prioritaires) et corrigé les erreurs de dates.

Il reste quelques détails à régler. Par exemple, vous avez conservé le terme « obésité » (p. 69). Médicalement parlant, il est facile d'être obèse (IMC à 30) et cela peut être une maladie. Notre rôle est d'amener les élèves à avoir une vie saine et nous souhaitons que le mot soit remplacé par accompagnement du programme « bien manger, bien bouger ».

Nous nous permettons également de faire remarquer qu'un certain nombre d'histogrammes n'ont pas de légendes, ou de titre, et qu'ils ne sont pas lisibles pour le commun des enseignants. C'est le cas p. 48 (pratique des filles), p. 51 (quartier prioritaire), p. 53 (handicap) et p. 58 (formation) et d'autres encore. A quoi correspondent les pourcentages ?

Enfin, si nous regrettons la baisse du nombre d'AS affiliées, nous déplorons également le fait que tous les collègues ne remplissent pas la rubrique « vie des AS » qui permet une lecture de l'UNSS. Il faut cependant reconnaître que, même si l'outil OPUSS devient un peu plus performant, il reste à l'heure actuelle contraignant à l'utilisation et peu pratique. Il faut donc continuer à chercher à l'améliorer, donc à le simplifier dans l'utilisation.

Réponse de Laurent Petrynka

- Légendes : Il s'agit de l'écriture consacrée et qui correspond aux critères de répartition des redits d'animation.
- Vie des AS : satisfaction partagée ; bon outil de mesure
- OPUSS. Prise en compte de vos remarques. L'évolution de l'outil est d'importance et nous y consacrerons une séquence au séminaire.

Mme Evelyne Sallanne, élue des AS

Le dossier consacré à la pratique des filles est un reflet des évolutions très positives de ce rapport général :

- Objectifs
- Actions menées
- Bilan des actions (réaliste et nuancé)
- Propositions
- Zoom

L'opérationnalisation « AS-égalité » (je souligne bien sûr le changement de labellisation...) avec le colloque en mars 2015, c'est plus de 120 dossiers, 67 retenus : 65 collèges et 2 LP. Cela prouve que les établissements sont de plus en plus sensibles à cet objectif : tendre vers la parité.

L'organisation de ce colloque avec la remise des 3 trophées (Ambition, Ancrée sur les territoires, Démocratique et accessible) et surtout la consultation des élèves présents sur leur vision de l'avenir du sport scolaire conjugué au féminin dans leur AS montre que l'UNSS et la Profession prennent en main cet objectif de façon volontariste, sans exclusivité, ni préjugé.

Dans la même optique, nous souhaitons que pour les activités où la mixité a été imposée, comme le badminton, le tennis de table, et plus récemment, le VTT, l'Escalade et Le Triathlon, nous ayons un suivi et que nous disposions de données statistiques qui éclairent ce processus.

Notamment des données sur :

- Quelles évolutions sur la participation des filles avant et après l'imposition de la mixité.
- Quels freins sont apparus ?

Au vu de ces données, quelles évolutions peuvent être envisagées ?

Réponse Laurent Petrynka

Accord pour étudier les évolutions dans les disciplines. Sachant qu'il faut également assumer qu'ici ou là le fait d'ouvrir à une activité plutôt pour les filles peut avoir pour conséquence la diminution en garçons.

Jérôme Coupé, élu des AS

Le but de notre intervention est de soulever les difficultés auxquelles se heurtent les collègues enseignants d'EPS animateurs d'AS dans l'inclusion des élèves scolarisés en IME. Il est indiqué à la page 53 du rapport général consacré au handicap que l'UNSS « offre la possibilité aux élèves en situation de handicap de pratiquer le sport ». Si la participation à l'association sportive des élèves scolarisés dans les dispositifs ULIS se développe, nous nous heurtons cependant à des difficultés pour permettre à ceux scolarisés dans les IME de participer aux activités des associations sportives.

La première difficulté est que ces établissements n'assurent pas toujours de cours le mercredi matin. Les élèves issus de zones géographiques parfois très larges sont transportés habituellement par des taxis, ambulances ou des transports collectifs spécifiques et ne sont donc pas présents le mercredi après-midi pour des entraînements ou des compétitions.

Autre difficulté, les enseignants spécialisés du premier degré ne sont pas rémunérés pour assurer aussi bien l'animation que l'accompagnement des élèves sur les temps de l'association sportive.

Enfin, il est parfois regrettable que la participation d'élèves handicapés se déroule « à côté » des licenciés, comme par exemple la marche sportive lors des CROSS : il s'agit de permettre de vivre des pratiques physiques communes, d'être dans le partage d'une activité.

M. le directeur national de l'UNSS, nous souhaiterions connaître s'il est envisagé de mutualiser les expériences et les moyens qui permettraient de palier à ces difficultés ?

Réponse Laurent Petrynka

C'est l'AG elle-même, avec le conseil d'administration, qui a ouvert gratuitement notre structure aux élèves des organismes spécialisés ou des classes spécifiques. Certes les calendriers ne correspondent pas toujours aux possibilités, c'est pourquoi il est demandé aux cadres locaux de réunir lesdits organismes et les professeurs référents pour trouver ensemble les meilleures modalités de rencontres.

Pour l'activité sportive, il a fallu convaincre pour que la marche arrive dans le championnat. D'accord pour des classements différents sans qu'il y ait besoin d'une course spécifique.

Denis Lecamp, élu des AS

Le document « l'UNSS en chiffres » est un précieux document dont l'objectif est d'analyser les pratiques au sein de notre fédération et d'être une ressource pour l'établissement du rapport général.

Il est dommage qu'il y ait quelques coquilles, comme par exemple l'écart entre le tableau page 34 et le graphique page 35 sur la pratique des benjamins garçons, mais surtout les pages 18 et 19 qui indiqueraient que les filles sont sur représentées à l'UNSS (la liste n'est pas exhaustive).

Cependant, il faudrait ajouter à tous ces chiffres et pourcentages une mise en perspective avec la réalité du terrain :

Par exemple :

- Page 10, la fidélisation ne tient pas compte de l'impact des changements d'établissements par les élèves.
- Page 16 et 17, le pourcentage de la pratique féminine dans les zones rurales et de l'éducation prioritaire pourrait être une information importante.

Cela permettrait aussi de mieux analyser l'impact de la mixité des rencontres sur la féminisation d'une activité. En effet, le badminton et le tennis de table, activités mixtes au niveau des rencontres d'établissement, n'ont un pourcentage de pratique féminine que de 35% et 18%.

Cela mettrait enfin en perspective la réelle participation des élèves aux rencontres, qui est la donnée intéressante, sans être obligé de multiplier le taux de participation avec celui de pratiquants.

A noter, que les parties les plus fiables du document sont celles que l'on peut remplir aisément sur le site, d'autres parties posent le problème de la fonctionnalité de « La vie des AS » sur le site.

Réponse Laurent Petrynka

Les remarques doivent nous parvenir : les modifications nécessaires seront prises en compte.

Nathalie François, SNEP-FSU

Pour commencer nous tenons à remercier l'ensemble de la direction nationale UNSS pour la qualité et l'attention prêtée aux documents qui nous sont fournis. Ils nous permettent de mesurer l'engagement des jeunes dans la pratique sportive scolaire mais aussi celui de tous les acteurs et partenaires du sport scolaire depuis le ministère et les services déconcentrés de l'EN et de l'UNSS jusqu'aux enseignants d'EPS, chefs d'établissements, parents d'élèves, collectivités et mouvement sportif. Nous adressons un vif remerciement pour le document UNSS en chiffres.

Pour la 3^{ème} année consécutive la barre du million de licencié.es est franchie. Le nombre de licencié.es a augmenté de 0.27% malgré la diminution de 53 AS. Le sport scolaire continue de se développer ce dont nous pouvons tous nous féliciter ici.

Le rapport général se doit d'être un outil de communication fiable pour les acteurs, partenaires et observateurs du sport scolaire ainsi qu'une source d'informations pour les réflexions et ajustements à mener, pour qu'il connaisse toujours davantage de réussites. Notre intervention se veut constructive et ambitionne de faire évoluer et se développer le sport scolaire afin qu'il remplisse pleinement et toujours mieux sa mission de service public auprès des jeunes.

Nous remercions la DN d'avoir tenu compte de nombre de nos remarques formulées au CA de janvier 2015 en les intégrant dans le rapport qui nous est présenté.

Des constats

L'augmentation du nombre d'animateurs d'AS est l'effet sans doute d'un recrutement plus important d'enseignants d'EPS depuis ces dernières années et de la mise en œuvre du nouveau décret sport scolaire du 7 mai 2014 et de la note de service du 28 mai 2014 qui permettent à la fois un meilleur taux d'encadrement des AS et une ouverture plus large de l'offre de pratiques vers les jeunes.

On observe malgré tout un très léger fléchissement (-0.13%) du pourcentage d'élèves licenciés par rapport à la population scolarisée mais avec 21.43%, il reste au-dessus de celui de 2011-2012.

Quand on observe le détail par académie et par département dans l'UNSS en chiffres on peut constater que les taux de pénétration et le « classement » des académies et départements reste quasiment le même qu'en 2012-2013. Il convient néanmoins de s'interroger sur les évolutions de ces taux. Si 24 académies avaient augmenté leur taux de pénétration en 2012-2013, en 2013-2014 elles ne sont plus que 9 à le faire (soit quasiment l'inverse) et 63 départements sont en baisse, c'est à dire deux fois plus qu'en 2012-2013. Nous devons conduire des analyses pour comprendre.

Les districts UNSS

On constate une diminution du nombre de districts (-5) mais aussi du nombre de coordonnateurs de districts (-71). Or, comme il est souligné dans ce rapport, le district est un maillon essentiel de la structure, il est indispensable de veiller à ce que l'offre de pratique et les formes diverses de rencontres ne se trouvent pas fragilisées par cette légère diminution.

La journée du sport scolaire

Elle est l'occasion d'initiatives très intéressantes et variées dans les établissements mais également de manifestations de districts ou départementales qui permettent de créer de réelles dynamiques et de lancer les AS dans leur fonctionnement pour l'année.

Il est à noter que 68.46% des AS ont complété la rubrique vie des AS permettant ainsi d'obtenir des statistiques bien plus fiables que celles de l'an dernier.

Les associations sportives

Rien n'est dit sur les difficultés financières des AS en dehors du zoom sur le fonds de solidarité. Nous rappelons à cette occasion que le SNEP-FSU considère qu'il n'est pas la solution pour résoudre ces difficultés. Nous constatons aisément ne serait-ce qu'avec le nombre d'AS ayant déposé un dossier et dont la demande est rejetée. Il faut donc chercher des solutions ailleurs c'est pourquoi le SNEP-FSU fait régulièrement des propositions pour modifier les modalités de prise de licences et pour abonder les crédits d'animation.

Au-delà du retour possible à la licence individuelle ou du choix chaque année entre le contrat normal et le contrat accompagné avec une réversibilité possible, nous demandons une réflexion sur les paramètres de calcul des contrats licences.

Les AS en difficulté et les situations critiques

Les AS à moins de 10% de licenciés sont en baisse (11.46% des AS contre 11.76 en 2012-2013)

Il serait intéressant de connaître les conditions qui ont permis cette évolution : est-ce le fruit du suivi par les observatoires académiques, est-ce dû à des changements au sein des EPLE, dans les projets d'AS, de districts ou du Plan départemental de développement ? Ces éléments d'analyses et les solutions proposées pourraient être mutualisés.

Les rencontres

Nous vous remercions d'avoir intégré dans le rapport un paragraphe sur les rencontres promotionnelles et non qualificatives qui sont au cœur du quotidien de la vie des AS.

8 championnats de France supplémentaires ont été organisés. 2331 AS ont envoyé au moins 1 équipe à ces finales nationales, soit 25.23% des AS ce qui représente une progression de 0.43%.

Les sections sportives scolaires

Leur nombre a augmenté ainsi que le nombre d'élèves qui y sont inscrits. Néanmoins en se référant à l'UNSS en chiffres la part des filles a diminué de 0.73% et elles ne représentent que 31% des inscrits. Cela est encore plus vrai dans les sections de sports collectifs. Est-ce parce qu'il y a davantage de sections masculines ouvertes que de sections féminines ? Nous n'avons pas les éléments pour le savoir. Il conviendra peut-être d'être attentif à cette question.

Les JO

L'analyse à partir de l'UNSS en chiffres est très intéressante :

- Les Filles des JO, elles représentent 40.75% des JO, c'est plus que le pourcentage qu'elles ont dans les licenciés (39.93%). pour ce qui est des arbitres et juges, elles représentent 40.48% c'est aussi mieux que le pourcentage des licenciés. Elles s'engagent donc dans toutes les catégories de JO
- Les élèves de CLAIR et RRS : ils représentent 9.87% des JO, alors que les AS CLAIR et RRS représentent 11.5% des AS et les licenciés CLAIR et RRS 11.10% des licenciés. C'est peut-être un objectif à développer dans ces AS.

Puisqu'il est fait référence à l'option facultative EPS au baccalauréat dans le rapport, nous aimerions savoir si elle va réellement s'ouvrir et quand pour la voie Professionnelle.

Les filles

Il est à noter que le % des filles parmi les licenciés est en légère augmentation par rapport à l'an passé (39.93% des licenciés 2013-2014 contre 39.69% l'an passé soit + 0.24%), ainsi que leur taux de fidélisation.

Nous trouvons un chapitre spécifique sur la pratique des Filles. Au-delà de la mixité c'est davantage l'égalité qui doit être recherchée. Egalité dans les conditions d'entraînement, de nombre de rencontres, de difficultés, de rôles à tenir, etc. La mixité est un moyen d'y parvenir, mais elle peut dans certains cas, notamment dans les LP à public majoritairement masculin ou féminin, devenir un frein à la pratique mais surtout à l'accès aux compétitions à finalité nationale pour soit les garçons, soit les filles. Il faut donc être prudent et maintenir comme c'est le cas jusqu'au niveau académique des rencontres ouvertes à tous et toutes.

La formation

C'est un chapitre budgétaire qui a été rehaussé, notamment pour proposer des formations dans les APSA aux enseignants d'EPS-animateurs d'AS. Cette formation répond à un besoin réel chez les enseignants. Elle complète, voire malheureusement, se substitue parfois à la formation continue des enseignants d'EPS.

Dans ce chapitre formation, la formation/information vers la commission nationale des chefs d'établissement est évoquée. Nous pensons qu'il serait intéressant de développer cette formation vers tous les chefs d'établissements. Cela permettrait entre autres d'éviter certaines situations conflictuelles, douloureuses et problématiques que certaines AS vivent avec les refus de présidence d'AS de certains chefs d'établissements par méconnaissance du fonctionnement mais surtout de la plus-value qu'apporte le sport scolaire dans les établissements et pour les élèves. Une formation vers les tuteurs et les stagiaires EPS, là où elle existe, serait également un axe de développement.

Visibilité et image de l'UNSS

Le site : on y voit beaucoup d'initiatives et informations nationales et internationales. Une place plus grande pourrait être faite aux AS, de tous les endroits du territoire, et aux pratiques « ordinaires » de l'UNSS pour mettre en avant la « masse » d'élèves et jeunes arbitres mobilisés. De la même manière un bandeau déroulant avec l'info que plus de 2300 AS participent à au moins un championnat de France mettrait en évidence que la pratique de « haut niveau » est accessible à une AS sur 4.

Réponse Laurent Petrynka

Vos propositions seront annexées.

Pour le site, des efforts sont fournis et ce sont surtout les académies qui alimentent l'information. Un effort tout particulier sera réalisé pour rendre encore mieux compte du terrain.

Conclusion par Florence Robine

Merci pour ces interventions. Nous avons la volonté d'accompagner la politique générale de l'UNSS

VI) Vote du rapport général

Adopté à l'unanimité

Florence Robine :

Remerciements au directeur, à ses équipes et à tous ceux qui s'investissent au quotidien

VII) Présentation du compte financier 2014 par Laurent Petrynka

Point forts

- Soutien de l'Etat et des collectivités
- Budget tenu
- Audits réalisés chaque année
- Fusion étalée mais qui ne va pas encore jusqu'aux districts
- Budget en baisse du fait de la réintégration en septembre
- Partenariats légèrement en baisse

Budget total de 43 010 169[€] pour 24M€ de subventions. Point d'attention : compte-tenu de la non augmentation des cotisations, la situation de dépendance des subventions est croissante.

Concernant les charges, salaires en baisse (cadres), animation en hausse de 411 000€, communication de 1%, formation aussi de 1% qui devra être augmentée. A noter que les crédits d'animation sportive sur quatre ans sont passés de 3,7 à 5,2M€.

VIII) Rapport du commissaire aux comptes

IX) Discussion

Remarques d'Alexandre Grosse,

Les ressources issues des ministères et collectivités sont au moins égales voire supérieures à ce qui était prévu au budget ce qui montre un engagement fort malgré la contrainte qui pèse sur les budgets publics. Ce qui permet aux charges de l'UNSS de progresser légèrement.

Emmanuel Lesné, élu des AS

En 2014, nous avons demandé qu'un document explicatif des budgets soit établi sous forme d'annexe pour nous en faciliter la lecture et la compréhension. Or nous n'avons pas été destinataires de ce document.

D'où nos questions :

- Page 3 : à quoi correspondent les « autres recettes » ?
- pourquoi les subventions Jeunesse et Sport, CROS et ligues ont-elles disparu ?
- page 16 : que recouvre la dépense de 130 501 € pour les J.O. ? (challenge MAIF ? formations nationales ? versements aux services régionaux ?)
- les services régionaux ont été dotés de crédits supplémentaires en fin d'année 2014, peut-on avoir des précisions sur la répartition de ces fonds, et sur la répartition générale des crédits d'animation à chaque académie ?
- Les recettes supplémentaires laissent apparaître un solde positif de 840 000 € (MEN), auquel il faut ajouter l'augmentation de 285 642 € sur les recettes propres (licences, affiliations,...). Lors de l'AG du 27 mai 2014, M. Petrynka a précisé que « chaque rentrée

d'argent sur les adhésions entraîne des crédits d'animation » et M. Waiss ajoutait que « si les recettes rentraient bien, le bonus irait aux crédits d'animation » (cf. p.23 du PV de l'AG du 27 mai 2014). Or le budget réalisé ne fait apparaître une hausse que de 135 717 € pour les crédits d'animation. Pourquoi ces engagements n'ont-ils pas été tenus, d'autant que l'exercice 2014 fait apparaître un excédent de 317 586 € ?

Réponse Laurent Petrynka

Les documents qui vous sont soumis sont détaillés ligne par ligne et analytiques.

JO : à la fois le challenge, et les crédits de formation aux régions

Les répartitions locales se discutent et se décident en académie .Elles peuvent faire l'objet d'un tableau récapitulatif

Les crédits d'animation sont répartis en fonction de l'équilibre budgétaire général. Exemple de fin de provisions sur litige qui a permis de réinjecter des crédits d'animation. Les 317 586€ d'excédent sont constitués de l'ensemble des résultats, il ne s'agit pas de l'excédent de la DN.

Autres recettes : remboursements sur salaires, produits financiers et remboursements de formation professionnelle.

Jean Fayemendi, SNEP-FSU

Pour commencer nous nous félicitons de la nouvelle augmentation des crédits d'animation sportive et compétitions qui pour nous est essentielle, mais vous le savez tant nous insistons sur ce point lors des questions budgétaires.

Quelques remarques, redondantes par rapport au dernier CA mais que nous devons souligner devant l'AG.

A propos des recettes

- *achat des licences et affiliations*

Les lignes budgétaires « licences » et « affiliations et abonnements » mettent en évidence une nouvelle hausse de 157 455€ par rapport au réalisé 2013. Vous avez déclaré au CA d'avril que cette hausse s'expliquait par l'augmentation du nombre de licenciés mais aussi de l'augmentation des effectifs des EPLE avec pour effet l'augmentation du coût des contrats pour les AS.

Avez-vous connaissance, comme nous l'avons demandé en avril, du nombre d'AS d'EPLE publics qui ne seraient pas affiliées, contrairement à la réglementation, et quelles sont les caractéristiques et le type de difficultés rencontrées de ces EPLE ? (collèges, lycées ou LP, cours le mercredi après-midi, difficultés financières des AS, etc.)

- *subventions du Ministère de l'Education Nationale*

La subvention allouée par le MEN, au titre du budget 2014, pour le fonctionnement de l'UNSS est à nouveau séparée de la subvention destinée au paiement des salaires et charges des cadres détachés : cela permet d'identifier le montant de la contribution du MEN pour la pratique des élèves licenciés à l'UNSS.

Nous vous avons fait remarquer qu'il y avait un différentiel de 100 000€ pour la même ligne et la même colonne correspondant aux salaires des cadres détachés entre la page 3 (11 049 845) et la page 6 (11 149 845). Cette même différence persistant, nous souhaitons en connaître l'explication.

- **Subvention du Ministère des Sports**

Le réalisé 2014 confirme une baisse depuis 2012 de la subvention du Ministère des Sports mais moins que prévue (baisse de 3,7% en 2013 et 0,94% en 2014). Peut-être que les actions importantes de l'UNSS pour le sport de masse, pour les publics cibles (même si nous continuons à en contester la logique en nous positionnant pour un sport intégrateur de toutes et tous) mériteraient un engagement plus affirmé de ce ministère.

- **autres provenances**

Nous constatons que l'engagement financier des collectivités pour le développement du sport scolaire reste très important : plus de 8 millions.

A propos des dépenses

- **salaires**

Pour les salaires des fonctionnaires détachés, nous constatons un différentiel de 266 185€ entre le réalisé et le prévisionnel (qui correspondait à la subvention ad hoc du MEN). Bien que vous nous ayez dit que vous meniez un travail avec le MEN pour ajuster au mieux le montant de la subvention pour assurer les salaires des cadres détachés, il apparaît que l'UNSS a dû une nouvelle fois, prendre sur ses fonds propres pour faire face à ses obligations d'employeur. De fait, cela revient à faire payer aux familles et aux AS la rémunération de nos collègues et à priver d'autres chapitres budgétaires de la ventilation d'une telle somme. Cela reste, pour le SNEP-FSU, inacceptable.

- **fonctionnement général**

Nous constatons comme lors de l'exercice précédent une augmentation de la sous-traitance générale, maintien logiciels et réseau (+ 5,3%) et du parc informatique (+ 14%). Les primes d'assurance, elles-aussi, progressent de près de 14%.

La ligne « Services bancaires et assimilés » a considérablement augmenté (+33,7%) alors que le prévisionnel restait stable par rapport à 2013. Pour quelles raisons ?

- **Animation sportive**

Ce chapitre est en évolution depuis 2012, notamment avec le maintien puis l'augmentation de la subvention du MEN et des directives ministérielles en ce sens.

Suite à notre demande, le montant de la dotation émanant de la Direction nationale au titre du chapitre « animation sportive et compétitions départementales et régionales » apparaît, permettant d'apprécier l'engagement financier des AS. Cette transparence nécessaire doit donner une lisibilité plus ajustée des efforts consentis sur cette ligne qui connaît une augmentation de 400 000€ soit 5,87%.

L'engagement pris l'an dernier à l'AG est certes respecté mais une part de 40% seulement de l'augmentation de la subvention du MEN vers les crédits d'animation ne nous satisfait pas car ces 40% ne représentent pas la « plus grande part » comme cela avait été dit. Un engagement de 60% de cette augmentation vers les crédits d'animation serait plus en accord avec les engagements et le sens que nous avons cru percevoir.

Le budget consacré aux compétitions internationales est en-deçà du prévisionnel mais nous continuons à demander que cette ligne budgétaire reste la plus contrainte possible. Elle était de 200 000 € environ jusqu'en 2012 mais elle a plus que doublé en 2013.

- **Formation**

C'est un chapitre en évolution et nous pensons que c'est une bonne chose, la formation étant un investissement essentiel.

Néanmoins la part de la formation des JO, qui est la « marque de fabrique » et l'originalité de l'UNSS diminue dans ce chapitre : elle était de 84,2% en 2013 et de 74% en 2014. De plus, on doit s'interroger sur la disparition de moyens consacrés en 2014 à la formation continue des cadres UNSS et à la diminution de la somme consacrée à la formation initiale des cadres UNSS.

Réponse Laurent Petrynka

D'accord avec ce qui est dit sur les EPLE non affiliés. Il faut une rubrique dans l'UNSS en chiffres sur par académie. Le sujet n'est pas que l'argent. Au budget 2015, je propose que la première adhésion soit de 80€ pour entrer ensuite progressivement dans les contrats.

Réponse Alexandre Grosse

En matière budgétaire, on peut certes toujours faire mieux. Vous raisonnez par rapport au budget 2014. Il est beaucoup plus éclairant de raisonner en fonction du réalisé 2013. Alors que les recettes propres sont en baisse, le budget augmente. Le produit des licences augmente de 320 000€ alors que les crédits d'animation augmentent de 380 000€. Cette ligne est certes importante mais un budget c'est un tout. Les dépenses de formation, de fonctionnement ou de communication servent l'ensemble de l'association et ses actions. Il ne faut pas avoir une vision trop cloisonnée de la nomenclature budgétaire. Il faut avoir à l'esprit que la prise en charge désormais directement par l'Etat des rémunérations des cadres constitue un soutien considérable et libère l'UNSS d'une contrainte à long terme.

Réponse Laurent Petrynka

Les remarques sur les augmentations ont une explication : en informatique, renouvellement et équipements nouveaux, appel à la concurrence pour notre contrat d'assurance.

Mathilde Gouget, ministère chargé des sports

L'effort financier du ministère chargé des sports est matérialisé dans le réalisé 2014 par 3 lignes budgétaires et malgré la tension forte qui a été soulignée, le soutien est maintenu à la même hauteur que ce soit en part nationale ou part territoriale. Il n'y a plus de ligne de crédits « Directions régionales », le CNDS étant effectivement devenu le seul levier de financement de sport pour tous par l'Etat au plan territorial. On observe d'ailleurs parallèlement une augmentation de la ligne CNDS.

X) Vote du compte financier 2014

Adopté à la majorité. Pour : 33 ; abstentions : 14

XI) Présentation du budget 2015 par Laurent Petrynka

Une philosophie à la fois commune et différente. Commune sur les soutiens de l'Etat et des collectivités. Différente avec la réintégration des cadres, l'impact de la proposition d'augmentation du contrat, après deux ans de statu quo, demi-tarif pour les collèges REP+ et LP en éducation prioritaire, mesure qui doit être impactée dans le AS. En outre à la demande des représentants, des simulations ont été réalisées sur l'impact qu'aurait une modification de la base du contrat en LP

Le budget est en baisse, à 35 M€ avec les répartitions suivantes : le rapport passe de 60/40 à 50/50 entre les recettes propres et les subventions.

Produits :

Diminution des recettes propres de 247 000€

Stabilité de la subvention MEN

Subvention du MS de 872 000€ complétée par une aide spécifique sur le dopage de 63 000€

Prévision prudente pour les collectivités et le CNDS

Charges :

Augmentation des crédits d'animation

Communication à 1%

Baisse de la masse salariale

Stabilité en Fonctionnement

Augmentation en formation JO

Le coût de la mesure sur le contrat est de 235 000€ pour les collèges, 43 000€ pour les LP, avec un effort particulier du MEN pour compenser ces coûts. Cette mesure est un signe fort d'accessibilité, il est nécessaire qu'elle soit réellement impactée sur les cotisations des familles.

La baisse du forfait LP a fait l'objet d'une simulation de baisse du paramètre de 18 à 16 : son impact serait de 100 000€. Pour le contrat accompagné, une simulation est aussi réalisée. Néanmoins il est prudent d'attendre les effets de la première mesure avant de cumuler avec d'autres. Ces deux propositions n'ont pas été adoptées par le CA.

XII) Discussion

Evelyne Sallanne, élue des AS

Nous constatons une augmentation du nombre de dossiers déposés par les associations sportives (263 en 2014) au fonds de solidarité.

Nous savons que les ressources financières des AS sont les adhésions des élèves et les subventions des collectivités territoriales ce qui implique déjà, suivant l'implantation des AS en zone rurale ou à faible activité économique, de fortes inégalités.

De plus les conjonctures actuelles font craindre une baisse importante de ces subventions alors même que les coûts des transports sont en hausse régulière.

Il nous semble donc vital que la subvention du MEN soit réellement affectée aux crédits d'animation et ce d'autant que les comptes font apparaître des soldes positifs : 330 000€ en 2013, 317.000€ en 2014. Cela monte le fonds de réserve à 5.908.500€, il est en constante augmentation.

Si nous nous félicitons de la mesure concernant les collèges REP+ et Lycées professionnels de l'éducation prioritaire, nous souhaitons savoir si, comme promis, le coût de la mesure est (sera ?) compensée par le MEN.

Nous renouvelons plusieurs de nos demandes :

Que les AS aient le choix d'acheter les licences individuellement ou dans le cadre du contrat.

Que soit retenue la proposition de modifier de 18 à 16 le paramètre appliqué au LP et dont le coût avait été estimé à 103 000€.

Que L'UNSS augmente, par équité, de façon encore plus significative les crédits d'animation et leur réversion aux départements via les académies afin d'éviter l'asphyxie des AS et leur permettre une participation régulière aux rencontres sportives dans un championnat étoffé.

Je rappelle que les comptes font apparaître des soldes positifs en 2013 et 2014, qui abondent un fonds de réserve de 5M€

Réponse de Laurent Petrynka

Je reformule l'argumentation déjà développée en CA : la politique des contrats accompagnés a mené à une progression dans toutes les AS. Le débat entre licence individuelle et contrat n'est plus d'actualité. D'autant qu'aujourd'hui le prix de la licence individuelle est quasiment le même que dans le contrat accompagné.

Sur les crédits d'animation, je rappelle qu'il s'agit en 5 ans d'une évolution de 3,7M€ à 5,3M€ : ce n'est pas anecdotique ; tout l'argent est reversé à l'activité du sport scolaire, à tel point que nous sommes en difficulté de trésorerie.

Concernant les excédents, je rappelle que les 300 000€ sont l'effet de résultats cumulés, à diviser par 130 services...

Jean Fayemendi, SNEP-FSU

Ce projet de budget 2015 doit être étudié au regard de plusieurs décisions importantes qui portent la trace des luttes et des revendications que le SNEP-FSU est fier d'avoir portées avec constance :

- Le maintien du prix de la licence au taux de 2014
- Le passage au demi-tarif du contrat pour les AS des établissements REP+
- Le passage au demi-tarif pour les AS des 109 Lycées Professionnels en zone d'éducation prioritaire
- la réintégration de 138 cadres de l'UNSS à l'Education nationale.

Il convient de comparer le budget d'une année sur l'autre, hors subvention « salaires fonctionnaires détachés ». On constate ainsi une baisse globale des recettes attendues de 1,34%.

Certaines lignes de ce budget prévisionnel nous interrogent.

A propos des recettes

- ***subventions Ministère de l'Education Nationale***

La subvention de fonctionnement du MEN à l'UNSS reste la même qu'en 2014 soit 2 638 000€. Tout en prenant acte positivement de ce maintien qui traduit une certaine continuité de l'attention portée au sport scolaire par le ministère, nous persistons à penser que cette subvention de fonctionnement (qui se situe au même niveau que celle allouée au début des années 1990) devrait être rehaussée. Il s'agit en effet de la contribution du Ministère au fonctionnement du service public du sport scolaire qu'il organise en son sein et sous sa responsabilité. Si on considère que le « manque à gagner » pour l'UNSS, suite aux mesures légitimes concernant les AS des établissements en REP+ et les LP de l'éducation prioritaire, s'élèverait à environ 280 000€, il serait opportun que l'Etat contribue à compenser cette perte de recettes afin de permettre à l'UNSS de continuer à assurer des rencontres (du district jusqu'au niveau national) denses et de qualité ainsi que des formations de JO.

Nous pensons également que les propositions repoussées (visant, d'une part, à baisser de 18 à 16 le paramètre pour le calcul du contrat normal des LP et, d'autre part, à réduire le niveau du « contrat

accompagné ») doivent être travaillées de même que la proposition visant à permettre le choix « achat licence individuelle / contrat ». Nous continuerons à faire vivre ces revendications, avec l'objectif que des AS ne soient plus en difficulté financière.

Le budget prévisionnel prévoit une subvention de 3 900 000€ pour les salaires des cadres toujours détachés. Or, si le Conseil d'Etat approuve prochainement les modifications des statuts UNSS, nous voulons croire que le Ministère mettra fin à ces détachements dès le 1er septembre 2015. Nous pensons qu'il y aurait là une opportunité à préserver une somme d'environ 400 000€ au profit de l'UNSS (résultant des économies réalisées en matière de charges sociales). C'est pourquoi, nous formulons publiquement cette demande devant l'Assemblée Générale. Une telle somme permettrait notamment de compenser le « manque à gagner » évoqué précédemment. Le SNEP-FSU continue à porter la revendication que tous les cadres puissent à terme être réintégrés à l'Education nationale, y compris les Directeurs Nationaux Adjointes.

Subvention du ministère des sports

Si, au total, le Ministère des Sports apporte une subvention légèrement supérieure à 2014 (1,2%), le fléchage de 6,7% de la subvention sur la formation anti dopage nous paraît très élevé dans une association comme la nôtre. Nous aurions préféré une subvention sans condition tant les axes de développement que nous menons sont nombreux.

Autres sources

Le projet de budget 2015 estime que l'engagement financier des collectivités territoriales se maintiendra à la même hauteur qu'en 2014. Nous ignorons les indicateurs fiables qui fondent l'affichage retenu par la Direction Nationale de l'UNSS. Certaines informations nous laissent à penser que des collectivités locales ont déjà pris ou sont en passe de prendre des décisions visant à réduire leur contribution (sous toutes leurs formes) au sport scolaire du second degré (AS, district, UNSS). La baisse des dotations, annoncée par le gouvernement, et la mise en œuvre de nouvelles orientations politiques au niveau local, départemental ou régional font craindre que les difficultés déjà constatées perdurent voire s'aggravent.

A propos des dépenses

Salaires

Nous souhaiterions que la présentation de ce chapitre permette de décliner (par exemple, avec des lignes distinctes) l'affectation de la somme globale : salaires et charges proprement dits, indemnités et primes tant pour les fonctionnaires détachés que pour les salariés de droit privé. La transparence ne nuit jamais, bien au contraire, notamment lorsque nous avons à apprécier les répercussions en terme budgétaire d'un accord d'entreprise. Lors du dernier CA, nous avons posé la question du coût annuel moyen d'un poste de secrétariat afin de mesurer les effets de recrutements éventuels de secrétaires dans les services déconcentrés là où ils manquent. Il nous a été répondu que ce coût pouvait être estimé entre 30 000 et 35 000€. Cette information est utile à connaître des administrateurs que nous sommes, y compris pour débattre en Conseil d'Administration ou à l'Assemblée Générale de la possibilité de créer des emplois notamment dans certains services départementaux.

Fonctionnement

Nous notons une réduction annoncée des dépenses liées, d'une part, aux réunions des instances administratives (ce qui, peut-être, s'explique par une réduction du nombre de membres dans les instances représentatives du personnel) et, d'autre part, aux réunions des commissions et réunions techniques. Concernant ces dernières, nous aimerions connaître ce qui fonde cette prévision.

Nous sommes inquiets de constater encore une augmentation de près de 4% des services bancaires. Depuis 2013, cela fait 39% d'augmentation. Quelles sont les raisons de cette augmentation ?

Animation et compétitions

Comme nous l'avons rappelé à propos du budget 2014 réalisé, nous réitérons notre demande que soit identifié le montant prévisionnel de la dotation émanant de la Direction nationale au titre du chapitre « animation sportive et compétitions départementales et régionales » en la distinguant de celui résultant de l'engagement financier prévisionnel des AS. Cela permet aux administrateurs que nous sommes tous de savoir si les hausses constatées (et que nous saluons, ayant été de ceux, avec les élus des AS, qui n'avons cessé de demander une hausse des crédits alloués à l'animation sportive) proviennent de la Direction nationale ou des AS et des districts, de savoir si et comment les engagements ou les décisions pris en CA ou à l'AG se sont concrétisés ?

La ligne budgétaire « compétitions internationales » prévoit à nouveau une augmentation (6,8% pour 2015).

Nous le répétons : le SNEP-FSU n'est pas opposé aux événements de dimension internationale. Mais la part de ceux-ci ne cesse d'augmenter depuis 2013. Le montant provisionné s'élève à 500 000€ quand, dans le même temps, la mesure que nous demandions pour aider toutes les AS de LP en abaissant de 2 points le paramètre de calcul des contrats est évaluée à 104 000€ et ne sera donc pas envisagée dans ce budget

2015. Si la tendance observée (augmentation des dépenses engagées pour des compétitions internationales) est liée aux orientations ministérielles et gouvernementales que l'UNSS doit mettre en œuvre, il serait normal que les ministères concernés abondent de façon spécifique leur subvention.

Réponse Laurent Petrynka

- Nous partageons votre vision du terrain et de la sensibilité des familles, pour autant nous avons la responsabilité de la bonne gestion ; c'est la raison pour laquelle lorsque les licences n'augmentent pas pendant 3 ans, nous nous trouvons dans une situation difficile.
- Sur l'emploi privé, la consigne en CA ou en AG n'a pas été de le développer, même si de nombreux services sont en demande. Un redéploiement doit tenir compte de l'enveloppe constante. Des efforts ont été faits de la DN vers le local sur ce sujet.
- Sur les collectivités territoriales, la prévision de l'année dernière s'est avérée fiable, et nous prévoyons une stabilité sur la base des déclarations de nos directeurs, fruits de leur dialogue avec les institutions. On sait que les collectivités sont sensibles au sport scolaire, parce que c'est la jeunesse, l'éducation...
- Sur les instances administratives, la baisse s'explique par le coût supplémentaire de l'année dernière due à l'organisation de l'AG de l'ISF
- Sur la part des relations internationales, sachez que ce n'est pas juste les dépenses de la DN pour les délégations aux championnats du monde, mais également les dépenses des services dans le cadre des relations internationales qu'ils mettent en œuvre. Nous postulons aux organisations internationales, avec des budgets jusqu'à 1M€, avec un soutien de la DN de 25000€. A la charge de l'organisateur local de demander le soutien des collectivités, de recueillir la part des participations. Organiser ce n'est pas juste dépenser mais développer la créativité d'un territoire, avec impact sur l'économie locale.

Yann Chandivert, SE-UNSA

Je partage les inquiétudes du SNEP-FSU sur les collectivités territoriales et nous avons demandé lors du CA d'avoir le détail de ces subventions par service. Nous avons également demandé d'identifier les lignes budgétaires consacrées au comité d'entreprise et à la formation des salariés. Enfin je souhaiterais que l'AG se prononce sur l'augmentation progressive tous les ans du fonds de solidarité

Réponse de Laurent Petrynka

Stabilité des budgets formations. Pour les cadres, je retiens les propositions de contenus qui font l'objet du stage de formation initiale mais qui peuvent concerner l'ensemble des cadres.

Sur le fonds de solidarité, point déjà débattu en CA, un premier temps serait de l'évaluer, comme il est prévu dans les 100 propositions. La nouvelle commission constituée pour la mandature suivante sera écoutée sur cette question.

XIII) Vote du budget 2015

Adopté à la majorité. Pour : 26 ; abstentions : 20

XIV) Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes

Unanimité

XV) Questions diverses

François Riotte, FCPE

Participation des parents d'élèves à l'année du sport de l'école à l'université.

Réponse Laurent Petrynka :

La directrice de l'enseignement scolaire a fait une réponse circonstanciée qui devrait être satisfaisante.

Florent Kunzelmann, élu des AS :

Le département des Pyrénées Atlantiques nécessite avec son nombre de licenciés la présence de deux cadres UNSS pour le piloter, les élus des AS ont regretté au CR UNSS de Bordeaux le découpage original qui crée un département de plus dans l'Académie. Il n'est pas question de supprimer ici un poste de cadre.

- Cette originalité est en contradiction avec l'article 20 des statuts de l'UNSS par la création de deux services départementaux distincts : le Béarn et le Pays Basque. Deux nouveaux départements en France...
- Exit les Pyrénées Atlantiques.
- Ce choix ancien, validé par la Nationale à l'époque conduit notamment à une inégalité sportive dans une Académie qui englobe le plus grand département de France en superficie : la Gironde.
- Qu'est ce qui justifie ce traitement hors statut ? Peut-on dans ce cas créer une Gironde viticole ou une Gironde maritime ?

Réponse Laurent Petrynka :

Un changement ne peut s'envisager ce jour, vu l'histoire, la culture et la répartition des postes, toutefois et si ce projet est vraiment partagé de tous, c'est une question à aborder, notamment avec les cadres et les institutions.

Chefs d'établissement :

Sanction possible ou pas d'un élève ayant eu un comportement grave en AS par un conseil de discipline

Réponse Laurent Petrynka :

En première analyse juridique, sans présumer d'une éventuelle décision d'un juge, la réponse est oui.

Mélanie Peltier, élue des AS

Les statuts votés le 6 novembre 2014 rappellent que les chefs d'établissement sont présidents de droit de l'AS de leur établissement. Aussi doivent-ils tout mettre en œuvre pour le bon fonctionnement des AS.

Or, il nous remonte encore trop souvent les cas de chefs d'établissement qui refusent d'assumer leur rôle avec pour effet néfaste par exemple : un retard dans les affiliations, dans la prise de licences qui peuvent parfois compromettre la participation des élèves aux premières compétitions de l'année. Les conséquences peuvent également être financières par le retard des rendus des dossiers de subventions, situation inadmissible quand on connaît les situations financières précaires de beaucoup d'AS !

De plus, certains chefs d'établissement ont refusé cette année (académie de Rouen) que leurs enseignants d'EPS volontaires participent à l'organisation de championnats de France. Nous connaissons tous la complexité d'organisation de telles manifestations et la nécessité d'avoir un encadrement suffisant.

Ces compétitions nationales sont des vitrines pour l'UNSS et mettent en valeur notre association auprès des collectivités locales et de la société civile. Cette prise de position des chefs d'établissement est donc inacceptable!

Enfin comme stipulé dans la circulaire ministérielle 10-125 du 18.08.2010, « dans tous les collèges et les lycées, les chefs d'établissement veillent à préserver le mercredi après-midi dans l'emploi du temps des élèves comme un temps dévolu aux activités de l'AS et aux compétitions organisées par les fédérations sportives scolaires. »

Nous connaissons tous la difficulté de faire venir les élèves à l'AS en lycée (cf l'UNSS en chiffres), la mise en place de cours les mercredis après-midi ne font que mettre encore plus en difficulté les équipes enseignantes. Et même si les situations sont très variables à l'échelle nationale, on peut malheureusement regretter qu'au moins un département compte 80% de lycées ayant des cours le mercredi après-midi !

Nous, les élus des AS, sollicitons ainsi Madame la ministre, pour qu'elle incite les recteurs à rappeler leurs missions aux chefs d'établissement qui s'y soustrairaient, sachant évidemment et fort heureusement que la grande majorité des chefs d'établissement ont à cœur la bonne santé de leur AS car ils connaissent et reconnaissent la plus-value éducative de l'AS pour leurs élèves.

Réponse Laurent Petrynka

Il est juste de dire que les choses ont été perturbées cette année, qu'il y eu des consignes du syndicat majoritaire des chefs d'établissement et nous avons eu beaucoup de remontées en ce sens. La ministre a rappelé lors de l'AG la présidence de droit, les recteurs également, et qu'il n'est pas possible d'y déroger. Plusieurs fois les ministres et notamment en réponse à la cour des comptes, ont déclaré que c'est justement comme cela qu'a été pensée l'UNSS. D'autres refus constituent un autre sujet, pas forcément lié à la présidence de l'AS mais dans le cadre de l'autonomie des EPLE dans laquelle il nous est difficile de nous' ingérer. Le mercredi comme temps privilégié est rappelé de façon constante dans tous les textes relatifs au sport scolaire

Sylvie Apel-Muller, élue des AS

Notre collègue de la Réunion nous a alerté sur la situation de l'UNSS due à des relations plus que tendues avec leur directeur régional UNSS qui a abouti à :

- La demande de mutation de quatre chargés de mission (2 demi-postes plus deux postes à temps plein)

- La démotivation des collègues animateurs (peu de relation avec le directeur régional, peu d'information)

- La démotivation des collègues élus des AS car le directeur régional ne tient aucun compte des remarques et avis donnés.

Il pose les questions suivantes :

- Est-ce que le directeur de la Réunion a des missions internationales confiées par la direction nationale ?

- Si oui, sont-elles ciblées ou sont-elles à sa discrétion, à son initiative ?

- Y-a-t-il des fonds spécifiques pour effectuer ces missions, autres que les subventions de fonctionnement et d'animation attribuées au service régional UNSS ?

Réponse de Laurent Petrynka

Je prends bonne note de vos remarques sur la situation à la Réunion, dont j'avais eu quelques échos par ailleurs. La situation en terme sportif ou taux de pénétration est par ailleurs globalement satisfaisante. 4 enseignants d'EPS sont chargés du développement du sport scolaire à temps complet. Il n'y a pas de mission internationale particulière confiée aux directeurs sauf s'ils sont chefs de délégation, ce qui n'est pas le cas en l'espèce. Mais dans le cadre des budgets et comme pour d'autres thématiques, il y a une certaine autonomie sous l'autorité du conseil régional présidé par le recteur sur la façon de dépenser les crédits sur ce sujet.

Postes de cadres UNSS : Sylvie Apel-Muller, élue des AS

Les élus des AS souhaitent renouveler leur demande de rétablissement des 183 postes existants avant le premier changement de statut des cadres.

En effet, la suppression de ces cinq postes provoque toujours un manque dans les académies ou départements touchés.

D'autre part, des besoins urgents de postes de secrétaires se font sentir, au regard de l'augmentation de la charge de travail administratif.

Dans cette perspective, les collègues d'Aix-Marseille demandent la confirmation que le poste de directeur régional adjoint (vacant suite à une mutation), sera bien pourvu pour l'académie.

Réponse de Laurent Petrynka

Nous n'avons pas d'éléments qui laisseraient penser que le poste ne serait pas pourvu, même si au final c'est le recteur qui recrute.

Certificat médical : Sylvie Apel-Muller, élue des AS

La question du certificat médical est récurrente depuis de nombreuses années. La ministre a rappelé lors de la précédente assemblée générale de l'UNSS que c'était l'une de ses préoccupations.

Le certificat médical est toujours une obligation du code du sport dont on nous dit qu'il doit être abandonné à plus ou moins long terme. Il est vrai que son obtention par certains de nos élèves peut être un frein à leur pratique dans le cadre de l'association sportive, mais il nous paraît pourtant indispensable pour une pratique en toute sécurité. Nombre de malformations ou de dysfonctionnements cardiaques sont détectés lors de ces examens par les médecins.

Pourquoi les médecins scolaires ne sont-ils pas mis à contribution pour leur délivrance ? Pour ce faire, le nombre de postes de médecins scolaires devrait être largement revu à la hausse pour ne pas augmenter leur charge de travail déjà plus que conséquente.

Un certificat médical unique valable pour l'association sportive scolaire mais aussi dans le cadre fédéral faciliterait grandement la prise de licence de nos élèves. Pouvez-vous nous apporter plus de précisions quant à l'avenir de ce certificat médical ?

Réponse Mathilde Guget, ministère chargé des sports

Le texte qui doit être débattu par les parlementaires est le suivant : Tout élève réputé apte à la pratique de l'EPS l'est également dans le cadre des activités sportives volontaires. (Sauf pour les activités dites à risque)

IMP et coordonnateurs de districts : Florent Kunzelmann, élu des AS

Le décret du 7 mai 2014 et sa note de service du 28 mai 2014 mettent les services rectoraux au cœur de la répartition des moyens pour les coordonnateurs avec notamment la possibilité de mettre les 3h forfaitaires en décharge (c'est une contradiction avec le rôle d'animateur qui nous paraît indissociable de celui de coordonnateur).

Si la récente circulaire du 27 avril 2015 donne encore plus de précisions, elle laisse encore beaucoup trop de subjectivité dans les modes et critères d'attribution.

Une lettre de mission est désormais à établir et la rémunération va de 1 à 3 IMP par district.

Les moyens alloués se feront désormais sous l'égide de l'autorité académique selon l'importance et l'activité de chaque district.

Ces données laissent place à des disparités importantes.

Est-ce le nombre d'élèves dans chaque département qui va être la référence, donnée usuelle pour répartir les moyens dans les établissements ?

Ou alors faut-il mettre des pondérations comme le taux de pénétration du district ou sa complexité (il est par exemple plus ardu d'être coordinateur d'un district où il faut organiser des plans de transport tous les mercredis alors que dans un district urbain les élèves se déplacent par les transports communs).

Question complexe qui est abordée de manière déconcentrée et différente dans chaque académie, voire dans chaque département.

Comment harmoniser les procédures de répartition, de dotation ?

Quelle instance va le définir ?

Dans l'immédiat nous souhaitons qu'à minima les dotations diverses en HSA, HSE, Heures de décharge soient conservées à même hauteur pour la rentrée prochaine en équivalent IMP.

Nous souhaiterions également que les CRUNSS et CDUNSS soient les instances pour aborder et valider la manière dont seront élaborées les lettres de mission en accord avec les coordonnateurs de district.

Réponse de Laurent Petrynka

Finalement l'état d'esprit y compris des nouveaux statuts, est que nous nous trouvons dans un mouvement de territorialisation, on ne peut pas confier au national la répartition des dotations. Ces discussions doivent avoir lieu au niveau local, et nos cadres ne manquent pas d'être au contact des services rectoraux pour discuter ces sujets.

XVI) Modification du règlement intérieur

François Riotte, FCPE

Nous nous interrogeons sur la suppression de la disposition qui consiste en ce qu'un représentant d'AS cesse de l'être dès lors qu'il n'est plus dans l'établissement, cette disposition étant maintenue au niveau régional. Nous regrettons par ailleurs la durée de 4 ans du mandat, trop longue, pour les élèves comme pour les parents.

Réponse Laurent Lejeune

Ce qui concerne les représentants des associations sportives n'est plus proposé à la suppression.

Alexandre Grosse :

Les choses se sont accélérées dans la validation des nouveaux statuts, nous avons été convoqués la semaine dernière au conseil d'Etat en vue d'approbation par celui-ci, notamment sur la question de compréhension des statuts et de l'imbrication forte entre le MEN et l'association. Il fallait au préalable les présenter au CSE, ce qui sera fait demain. Ensuite il faudra attendre la publication du décret.

Le changement de RI a pour objet de les mettre en cohérence avec les nouveaux statuts. Ils ne seront applicables qu'après publication du décret.

XVII) Approbation des modifications du règlement intérieur

Adoptées à la majorité : pour : 28 ; abstentions : 4